

Règlement pour l'obtention du titre "Thérapeute en psychothérapie comportementale et cognitive SSTCC"

Annexe en complément du curriculum "Formation postgrade en psychothérapie comportementale et cognitive SSTCC" accepté par l'Assemblée générale du 10.05.2003 à Berne

- A. Le titre de spécialiste décerné par la SSTCC s'intitule **"Thérapeute en psychothérapie comportementale et cognitive SSTCC"** et en allemand **"Verhaltenstherapeut/in SGVT"**
- B. Trois voies mènent à l'obtention du titre de "Thérapeute en psychothérapie comportementale et cognitive SSTCC":
1. Le titre est accordé par la Commission de reconnaissance (CR) après vérification du déroulement correct et achèvement de la "formation postgrade en psychothérapie comportementale et cognitive SSTCC". La procédure de reconnaissance est fixée par le curriculum. Sur décision positive de la CR les noms des personnes à certifier sont communiqués aux membres. Les personnes certifiées ont le devoir de se présenter lors de la prochaine assemblée.
 2. Le titre est accordé aux membres SSTCC ayant suivi un curriculum de formation postgrade en psychothérapie reconnue par la SSTCC en vue d'obtenir le titre de "psychologue spécialiste en psychothérapie FSP" pour autant que cette formation soit jugée par la CR comme cognitivo-comportementale. Actuellement les formations postgrades suivantes répondent à ce critère:
 - Postgradualer Weiterbildungsgang in kognitiver Verhaltenstherapie, Verhaltensmedizin und weiteren empirisch begründbaren Methoden der AIM/AVM-CH
 - Postgraduale Weiterbildung in Psychotherapie mit kognitiv-behavioralem und interpersonalem Schwerpunkt der Universität Basel
 - Postgraduale Weiterbildung in Psychotherapie mit kognitiv-behavioralem und interpersonalem Schwerpunkt der Universität Bern
 - Postgraduale Weiterbildung in kognitiver Verhaltenstherapie mit Schwerpunkt Kinder und Jugendliche der Universität Fribourg
 - Postgraduale Weiterbildung in Psychotherapie mit kognitiv-verhaltenstherapeutischem und verhaltensmedizinischem Schwerpunkt der Universität Zürich
 - Postgraduale Weiterbildung in Psychotherapie in Kognitiver Verhaltenstherapie des Klaus-Grawe-Instituts in Zürich

Le titre est accordé par la CR. Les demandes sont à adresser à la CR qui contrôle si les conditions susmentionnées sont remplies. En cas de décision positive de la CR les noms des personnes à certifier sont communiqués aux membres. Les personnes certifiées ont le devoir de se présenter lors de la prochaine assemblée.

3. Les membres ayant suivi leur formation postgrade en psychothérapie cognitivo-comportementale à l'étranger peuvent acquérir le titre SSTCC en se soumettant à une procédure de reconnaissance. La CR compare l'équivalence de leur formation postgrade avec le curriculum SSTCC sur la base des critères qualité et quantité. Dans des cas justifiés la CR peut convoquer les candidats pour un entretien de certification. En cas de décision positive de la CR les noms des personnes à certifier sont communiqués aux membres. Les personnes certifiées ont le devoir de se présenter lors de la prochaine assemblée.

Les demandes de titres de spécialiste FSP sont à soumettre directement à la FSP.